

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SIVU
SAINT-GILLES-PLIGEAUX / SAINT CONNAN**

Séance du **vendredi 24 avril 2026**
18 heures 00

PRESENTS : Gildas GUYADER, Jacques TROËL, Christelle SERANDOUR, Maxime LE LEPVRIER, Antonia SERANDOUR, Michel LE BARS, Roger LOPIN, Jean-Philippe SEGUIN (suppléant)

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Kévin LE COËNT

Secrétaire de séance : Christelle SERANDOUR

Date de la convocation : 16 avril 2026

2026-04-02 Approbation du **Compte Financier Unique 2025** dressé par Monsieur Gildas GUYADER, *Président*

Le S.I.V.U. Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, réuni sous la présidence de Monsieur Gildas GUYADER, Président, après s'être fait présenter le budget primitif de l'année **2025** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte financier unique dressé par l'ordonnateur,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget du SIVU ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget du SIVU,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que Monsieur Gildas GUYADER, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice **2025**, les finances du budget du S.I.V.U. de Saint-Gilles-Pligeaux/Saint-Connan en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget **2025**, propose de fixer comme suit le résultat des différentes sections du budget de la commune :

▪ Section de fonctionnement :	excédent de	16 293.13 €
▪ Section d'investissement :	déficit de	- 6 404.70 €

À l'issue de cette présentation et hors présence de Monsieur le Président, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget du SIVU

Fait et délibéré en Mairie, les Jour, Mois et An Susdits.

La Vice-Présidente
Christelle SERANDOUR